

7.1.7 – Autres documents à caractère budgétaire
ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint

Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM. Renard, Amalal, Mmes Roger, de Crémiers, M. Colpin, Mmes Pedro et Flandry, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Damon	à	M. Pouget
Mme Bourdin	à	Mme Devernois
M. Pereira Dos Santos	à	Mme Chambon
Mme Chevallier	à	M. Crozat
Mme Terrasse	à	Mme Agogué
Mme Riby	à	Mme Roger

Etaient absents : M. Fromentin et M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chambon

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 25

Votants 31

Délibération n° 2022/56

OBJET : Affectation du résultat 2021 du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien

Vu l'instruction comptable M49,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien à la fin de l'exercice 2021 qu'il y a lieu de reprendre au budget supplémentaire 2022 :

- **Résultat de Fonctionnement** : excédent de 466 962,01 €
- **Résultat d'Investissement** : excédent de 106 481,63 €

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 1^{er} juin 2022,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **INSCRIT** au compte au compte R 001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 106 481,63 €,
- **AFFECTE** au compte R 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 466 962,01 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 4 juillet 2022*

Pour extrait conforme
à Gien, le 5 juillet 2022

Le Maire,
Francis Cammal

